

Liste des équipements et des tarifs

Valable dès le 1^{er} janvier 2025



Table des matières

01. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils SENS	3
02. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils de réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur (avec compresseurs)	7
03. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour luminaires avec et sans piles et source lumineuse	9
04. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA pour lampes de poche et lampes frontales	12
05. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour outils motorisés, y compris les robots avec accumulateur	13
06. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs de rechange pour outils motorisés et robots	15
07. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour jouets	16
08. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour modules photovoltaïques et leurs composants	18
09. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour pompes à chaleur	20
10. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR et TEA pour cigarettes électroniques	22
11. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour véhicules électriques et gros véhicules électriques	25
12. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils médicaux professionnels B2B	26
13. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA et CAR pour les étiquettes de prix électroniques	28
14. Obligation de déclarer	29
15. La transparence des prix pour la CAR	30

01. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils SENS

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
100090	< 0,250 kg	CHF 0.185
100100	≥ 0,250 kg et < 5 kg	CHF 0.56
100110	≥ 5 et < 15 kg	CHF 2.31
100120	≥ 15 et < 25 kg	CHF 5.56
100200	≥ 25 et < 70 kg	CHF 10.00
100210	≥ 70 et ≤ 250 kg	CHF 18.52

Piles

Le tarif CAR d'une unité de vente inclut les piles. Le décompte des «piles en vrac» doit être réalisé directement avec Inobat.

Appareils de fitness

Une CAR de CHF 0.56 (100100) est généralement applicable pour les appareils de fitness ≥ 5 kg.

Coffres forts et armoires à fusils

Sont à déclarer jusqu'à un poids total de 25 kg. À partir de 25 kg, tous les coûts d'élimination sont à prendre en charge par le remettant.

WC douches et terminaux WC, lits, tables et fauteuils massants

Le moteur est à déclarer.

Véhicules électriques

Les véhicules électriques tels que vélos électriques, Segways E-Scooter et similaires, doivent être déclarés directement auprès d'Inobat. Attention: Faites la déclaration la catégorie 8810x chez Inobat directement. INOBAT coordonne le versement de la CAR et de la TEA directement avec SENS

Luminaire avec fonction supplémentaire

Les luminaires dotés d'une fonction supplémentaire, comme un détecteur de mouvement ou un détecteur d'incendie, sont facturés au poids sous la catégorie 10009x. Si ce luminaire est accompagné d'une ampoule remplaçable, celle-ci ne doit pas être déclarée.

Lampes à piles

Les lampes à piles doivent être déclarées dans la catégorie 70050x

Exclusion:

Les générateurs à essence ou diesel sont exclus de la CAR.

Les câbles et adaptateurs détachés sont exclus de la CAR.

Les chaussures et les vêtements avec lumière et piles ne doivent pas être déclarés à SENS.



Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. **De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.**

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- **Poids déclaré de la marchandise poids net, incluant les accessoires; au maximum deux accessoires peuvent être déclarées.**
- **Les accessoires spéciaux comme les étuis et les malles ne doivent pas être signalés.**
- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques ou des batteries pour les appareils ménagers et autres groupes d'appareils des catégories suivants :

Alarmes, appareils de sécurité et de surveillance

p. ex. alarmes, sirènes, klaxons, détecteurs de mouvements de toutes sortes, détecteurs d'incendie, générateurs de nombres aléatoires, interrupteurs crépusculaires, carillons, lecteurs d'empreinte digitale, gâches, dispositifs de surveillance, serrures électroniques, variateurs de lumière, laser, simulateur

Appareils ménagers et de cuisine

p. ex. fers à repasser, machines à coudre, tranchoirs, presses, robots mixeurs, hachoirs, pétrisseurs, refroidisseurs de vin thermoélectriques, **tous types de robots ménagers, machines de mise sous vide**, appareils de réfrigération sans compresseur,

Articles pour animaux domestiques



p. ex. appareils de soin, mangeoires, tondeuses, jouets, accessoires d'aquarium et de terrarium, trappes d'accès, garde-bétail, dispositifs de clôture électrique, garde-bétail

Technique du bâtiment

p. ex. radiateurs, ventilateurs de chauffage direct, accumulateurs, radiateurs thermiques, ventilateurs d'air chaud, foyers électriques, convecteurs, générateurs, compresseurs, chauffe-eau électrique jusqu'à 25 kg, thermostats d'ambiance, dispositifs de ventilation et de climatisation, coffrets de fusibles complets, thermostats d'ambiance et de radiateur numériques, Wallbox pour voitures électriques, automates de paiement pour appareils électroménagers

Appareils de levage, de traction, de pompage, de pesage et de transport de charges

p. ex. treuils, engins de levage, niveaux laser, pompes à eau, chariots

Appareils pour l'entretien de la maison et du jardin

p. ex. appareils de détartrage, hacheuses, tondeuses, pompes, sécateurs, scarificateurs, **installations de filtration**, fraises à neige, appareils de commande pour installations d'irrigation et piscines, jeux aquatiques avec pompes, démarreur électrique d'appareils à essence. Certains appareils à accumulateurs peuvent également faire partie de la catégorie des outils motorisés.

Appareils de traitement ou de transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé et de mesure

p. ex. blocs d'alimentation et chargeurs, convertisseurs de tension, ballasts (pour la production, le traitement ou la transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé), transformateurs, tous types d'appareils de mesure, Chambres à vide, banque d'énergie avec fonction supplémentaire (lumière, Chambres à vide, banque d'énergie avec fonction supplémentaire (lumière, etc.)

Appareils de production et de traitement de matériaux

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, imprimantes 3D pour fabriquer des outils

Nettoyeurs et appareils de vidange

p. ex. systèmes d'aspiration, nettoyeurs à vapeur, purificateurs d'air, installations de filtration, stérilisateurs, nettoyeurs haute pression, appareils de détartrage

Grils

p. ex. grils de jardin, grils de table, raclettes, fours à pizza, grils électriques barbecues avec allumeur électrique

Machines à café

p. ex. cafetières espresso, machines à filtre, machines automatiques



Petits appareils divers

p. ex. stations météo, thermomètres, horloges murales et de table, réveils, effaroucheurs et produits répulsifs contre les insectes, capteurs d'humidité de sol ; diffuseur de parfum, rasoirs à peluches

Équipements pour cuisines

p. ex. fours, hottes d'aspiration, produits pour le recyclage et l'évacuation de l'air, cuisinières, cuiseurs vapeur, grils

Appareils médicaux, appareils d'analyse de composition corporelle

p. ex. tensiomètres, balances, thermomètres, appareils pour le traitement de la douleur, appareils de mesure du cycle, Testeur d'alcool, glucomètres

Vous trouverez les appareils médicaux professionnels (non contaminés) à la page 25

Appareils pour les soins corporels, des cheveux et d'hygiène

p. ex. sèche-cheveux, solariums, rasoirs, saunas, fers à boucler, lampes de durcissement pour les ongles, produits de manucure et de pédicure, appareils à massage, tondeuses, épilateurs électriques et à cire, Distributeur de désinfectant avec capteur, sèche-mains

Appareils de sport, de loisirs et de bien et appareils de fitness

p. ex. pulsomètres, montres bracelets, GPS, distancemètres, systèmes d'entraînement, appareils de détection de victimes d'avalanche, chauffe-chaussures, sièges enfants avec musique, drones en état de marche (pas en kit), Multiplex FunJet, bains à remous et WC douches (uniquement moteur et commandes), cabines infrarouges, couvertures chauffantes, accessoire de golf, lunette de visée avec batterie

Boîtes d'alarme pour motos et bicyclettes, moteurs de fauteuils massants et lits, tous les types de commandes,

Appareils de fitness plus lourd de ≥ 5 kg. est généralement une CAR CHF 0.56 (100100)

Aspirateurs, appareils pour l'entretien des sols

p. ex. aspirateurs multifonctions, balayettes, aspirateurs à sec et à liquide, machines de nettoyage avec et sans accumulateur

Appareils de lavage et de séchage, préparation de la vapeur

p. ex. lave-linge, sèche-linge,essoreuses, lave-linges automatiques, lave-vaisselle

Accessoires érotiques

p. ex. vibromasseurs, vibrateurs

La liste des produits n'est pas exhaustive

02. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils de réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur avec et sans compresseurs

Dimensions maximales par appareil: hauteur + largeur + profondeur $\leq$ 420 cm

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
100300	< 25 kg	CHF 9.26
100310	$\geq$ 25 et < 100 kg	CHF 26.00
100320	$\geq$ 100 et < 250 kg	CHF 46.30
100330	$\geq$ 250 kg	CHF 55.56

Règlement relatif aux vitrines réfrigérées et aux îlots frigorifiques

- **Les vitrines réfrigérées** sont exclues de la solution de financement de la CAR dans tous les cas et sont soumises à une redevance lors de leur remise.
- Toutes les **îlots frigorifiques** ne peuvent pas être facturées via le CAR. Les critères suivants sont pris en compte: Sont exclues les très grandes **îlots frigorifiques** dont les dimensions totales (longueur + largeur + hauteur) sont de $\geq$ 4,20 m.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. **De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.**

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise poids net, incluant les accessoires; au maximum deux accessoires peuvent être déclarées.
- Les accessoires spéciaux comme les étuis et les malles ne doivent pas être signalés.
- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques ou des batteries pour les appareils ménagers et autres groupes d'appareils des produits suivants :

Distributeurs de flocons de glace, machines à glaçons, sorbetières (machines à crèmes glacées)

Congélateurs, congélateurs armoires, congélateurs coffres

Distributeurs de boissons réfrigérées

Appareils frigorifiques industriels de construction massive

p. ex. réfrigérateurs industriels, à usage commercial, modèles sur pied, îlots frigorifiques, gondoles réfrigérées,

Climatiseurs

p. ex. climatiseurs intérieurs, extérieurs, pour caravanes, climatiseurs multisplit à compresseur,

Glacières à compresseur, réfrigérateurs à gaz

Réfrigérateurs, armoires frigorifiques, Food-Center

Appareils pour le traitement de l'air intérieur à compresseur

p. ex. humidificateurs, sèche-linge à air ambiant

Sèche-linge avec pompe à chaleur, appareils avec compresseur

Armoires à vin, caves à vin

Autres appareils de réfrigération ou de congélation à compresseur

Fer à vapeur et armoire de nettoyage

La liste des produits n'est pas exhaustive.

03. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour luminaires avec et sans piles et source lumineuse

CAR sur les luminaires avec raccordement électrique

Catégorie tarifaire pour les luminaires	Par unité	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
700180		CHF 0.18

La distinction entre les sources lumineuses séparables et inséparables (ou intégrées) est importante pour la CAR.

- Dans le cas de sources lumineuses séparables, le **luminaire** et la **source lumineuse** sont pris en compte séparément et une CAR distincte leur est appliquée.
- **Luminaire CHF 0.18 hors TVA et source lumineuse CHF 0.16 hors TVA.**
- Pour les sources lumineuses inséparables, une CAR simple est appliquée au luminaire. Cette CAR s'élève à CHF 0.18 hors TVA.

Luminaires:

Par ex. luminaires à suspension, suspensions, plafonniers, plafonniers encastrés, downlights, appliques, lampes sur pied, lampes de bureau, lampes de meuble, projecteurs pour l'industrie et les commerces
Lampes d'extérieur, éclairages pour affiches lumineuses et enseignes publicitaires, illuminations de Noël
Rubans lumineux avec prise, rideaux lumineux, figurines lumineuses, lampes de chevet
Guirlandes lumineuses avec prise

La liste des produits n'est pas exhaustive.

- Les luminaires avec fonctions supplémentaires telles que détecteurs de mouvement ou ventilateurs entrent dans la catégorie des appareils SENS.
- Les interrupteurs entrent dans la catégorie des appareils SENS.
Les parties séparables, comme les rails de fixation, les barres collectrices, les dispositifs de suspension, les miroirs réflecteurs ou les candélabres, ne font pas partie des luminaires.



Définition de luminaire avec ou sans pile

Les luminaires sont les appareils non séparables, servant directement à recevoir la source lumineuse ou dans lesquels est intégrée une source lumineuse non remplaçable, et constituant, avec l'appareil d'alimentation éventuel, une unité fonctionnelle.

TEA et CAR sur les luminaires avec piles

Catégorie tarifaire CAR Luminaires avec piles	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise avec piles)	Contribution anticipée de recyclage (TEA & CAR) hors TVA
700500	< 0.250 kg	CHF 0.25
700501	≥ 0.250 kg et < 2 kg	CHF 0.70
700502	≥ 2 kg et < 5 kg	CHF 0.75
700503	≥ 5 kg	CHF 2.63

Luminaires et sources lumineuses à piles ou à batterie

Par ex. éclairage de secours, lampes de jardin, bande lumineuse, veilleuse, luminaires à batterie, lampes de chevet, bougies pour sapin de Noël, éclairage de vélo, lanternes, spots LED avec changement de couleur et télécommande, éclairage d'armoire à batterie, bandeaux LED, lampes à placer sous les meubles, luminaires à interrupteur, rampe lumineuse, lampe de tente, miroir avec lampe, etc.

Lampes d'extérieur, éclairages pour affiches lumineuses et enseignes publicitaires

Rubans lumineux avec prise, rideaux lumineux, figurines lumineuses, guirlandes lumineuses

CAR sur les sources lumineuses

Catégorie tarifaire pour les sources lumineuses	Par pièce	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
700200		CHF 0.16

Source lumineuse

Par ex. lampes à LED (diodes électroluminescentes), lampes à décharge, lampes aux halogénures métalliques, lampes à induction, lampes fluorescentes compactes (lampes à économie d'énergie), lampes fluorescentes (tubes fluorescents), lampes à vapeur de sodium, lampes à vapeur de mercure

Définition de source lumineuse

Les sources lumineuses servent à produire de la lumière, sont interchangeables et créent toujours une source de lumière.



CAR lors de la transformation de luminaires

- Lorsqu'un luminaire est converti à la technologie LED, la nouvelle source lumineuse n'est soumise à la CAR que si elle peut être remplacée de manière autonome (consommateur).
 - La CAR s'élève à CHF 0.16 par source lumineuse
 - La mise au rebut de l'ancienne source lumineuse est financée
- Si la transformation doit être effectuée par un spécialiste, la nouvelle source lumineuse n'est pas soumise à la CAR.
 - La mise au rebut de l'ancienne source lumineuse est financée
 - La mise au rebut du luminaire avec/sans la source lumineuse LED est financée

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. **De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.**

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.



04. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA pour lampes de poche et lampes frontales

TEA sur les lampes de poche et lampes frontales

Catégorie tarifaire	Catégorie de poids pour les lampes de poche*	Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA
320090	< 0,250 kg	CHF 0.20
320100	≥ 0,250 kg	CHF 0.40

* Le poids de la lampe de poche sans pile détermine la catégorie de poids et ainsi le montant de la TEA.

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.
- Les partenaires contractuels déclarant les lampes de poche directement auprès d'Inobat sont exemptés de l'obligation de déclaration auprès de SENS.
- Les lampes de poche continuent d'être exemptées de la CAR.



05. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour outils motorisés, y compris les robots avec accumulateur

TEA et CAR sur outils motorisés et robots avec accumulateur

Sans accumulateur, ces équipements sont classés dans la première catégorie des équipements SENS

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie de poids pour outils motorisés avec accumulateur	Taxe d'élimination anticipée (TEA) et Contribution anticipée de recyclage (CAR), hors TVA
310090	< 0,250 kg	CHF 0.49
310095	≥ 0,250 kg < 2 kg	CHF 1.46
310100	≥ 2 kg < 5 kg	CHF 2.16
310110	≥ 5 kg < 15 kg	CHF 5.51
310120	≥ 15 kg	CHF 10.38

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. **De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.**



Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise poids net, incluant les accessoires; au maximum deux accessoires peuvent être déclarées.
- Les accessoires spéciaux comme les étuis et les mallettes ne doivent pas être signalés.
- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques des groupes (piles au lithium) d'équipements suivants:

Outils pour le traitement de matériaux et appareils de mesure avec accumulateur

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, appareils de mesure portatifs, tondeuses à gazon

Robots

p. ex. robots aspirateurs et des robots tondeuses ainsi que d'autres robots auxiliaires

La liste des produits n'est pas exhaustive.

06. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs de rechange pour outils motorisés et robots

TEA sur les accumulateurs en vrac (accumulateurs de rechange uniquement issus d'outils motorisés)

Restriction:

Les piles et accumulateurs en vrac ne doivent être déclarés via SENS que si le partenaire contractuel déclare chez nous des outils motorisés et/ou des robots. Si ce n'est pas le cas, les piles en vrac doivent être déclarées directement auprès d'INOBAT.

Catégorie tarifaire	Catégorie de poids pour les accumulateurs en vrac issus d'outils motorisés	Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA
390090	< 0,250 kg	CHF 0.25
390100	≥ 0,250 kg < 0,750 kg	CHF 0.80
390110	≥ 0,750 kg < 5 kg	CHF 1.60
390120	≥ 5 kg ≤ 15 kg	CHF 9.60

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.

07. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour jouets

Liste des équipements CAR:

- Seuls les appareils mentionnés présentant des composants électriques et/ou électroniques sont soumis à la CAR. Les drones vendus en kit font partie des jouets.

Catégories tarifaires selon prix de revient (définition du prix de revient: voir ci-dessous)

Catégorie tarifaire CAR	Prix de revient	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
400110	Franchise jusqu'à CHF 19.99	exempté
400120	De CHF 20.00 à CHF 59.99	CHF 0.46
400130	Dès CHF 60.00	CHF 0.46
400150	Orgues et véhicules avec un prix de revient supérieur à CHF 200.00	CHF 0.46
400160	Consoles vidéo sauf Playstation 0.50 et Xbox (uniquement le hardware; pas de CAR sur les cartes mémoire et les jeux vidéo)	CHF 0.46

Prix de revient

- Prix d'achat ajusté en fonction de la devise, des suppléments et des réductions, fret, taxes douanières et assurances en sus, livraison à l'entrepôt (correspondant au prix de revient conformément au calcul classique des coûts).

La liste des produits n'est pas exhaustive.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de l'association des jouets.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. **De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.**

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS
Team Clients
Tel. +41 (0)43 255 20 00
E-Mail info@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR: www.erecycling.ch/fr/sens

08. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour modules photovoltaïques et leurs composants

CAR sur les modules photovoltaïques et leurs composants

Catégorie tarifaire CAR	Modules photovoltaïques avec composants (onduleurs, éléments de commutation, commandes, etc.)	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
600110	par kg	CHF 0.04

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

Accumulateur solaire

Les accumulateurs solaires doivent être déclarés directement auprès d'Inobat.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de Swissolar et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. **De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.**

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS

Team Clients

Tel. +41 (0)43 255 20 00

E-Mail info@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR: www.erecycling.ch/fr/sens

09. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour pompes à chaleur

Catégorie tarifaire CAR	selon la puissance de chauffage	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
150300	≤ 20 kW	CHF 38.00
150310	≤ 50 kW	CHF 85.00
150320	≤ 350 kW	CHF 105.00

Pour les types d'appareils suivants:

Pompes à chaleur offrant une puissance de chauffage ≤ 350 kW

Pompes à chaleur chauffe-eau offrant une puissance de chauffage < 20 kW

Puissance de chauffage pour appareils de type air/eau A-7/W35 (charge nominale)

Appareils de type air/eau B-o/W35 (charge nominale)

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- Les listes des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relèvent de la responsabilité de l'ICS et du GSP et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Veuillez envoyer directement vos demandes d'ajustement des tarifs CAR au secrétariat de la Fondation SENS ou à votre responsable de branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Obligation CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS
Team Clients
Tel. +41 (0)43 255 20 06
E-Mail info@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR: www.erecycling.ch/fr/sens



10. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR et TEA pour cigarettes électroniques

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie d'équipements	Contribution anticipée de recyclage (CAR)	CAR et TEA hors TVA
110100d	Cigarettes électroniques jetables	CHF 0.10	CHF 0.10
110105d	Cigarettes électroniques réutilisables	CHF 0.10	CHF 0.10
110110d	Cigarettes électroniques à batterie avec accumulateur lithium-ion intégré	CHF 0.10	CHF 0.10
110115d	Cigarettes électroniques sans accumulateur	CHF 0.05	CHF 0.05

Piles

Le tarif CAR d'une unité de vente inclut les piles.

Le décompte des «piles et accumulateurs en vrac» doit être réalisé directement avec INOBAT.

Pour les types d'appareils suivants:

Appareil	Spécification catégorie tarifaire CAR 110100d	Pile
	Cigarette électronique classique jetable ☒ Jetable ☐ Réutilisable ☒ Avec accumulateur ☐ Avec câble (sans accumulateur)	☒ Intégrée ☐ Échangeable



Appareil	Spécification catégorie tarifaire CAR 110105d	Pile
	Cigarette électronique réutilisable ☐ Jetable ☒ Réutilisable ☐ Avec accumulateur ☒ Avec câble et accumulateur ☐ Avec câble (sans accumulateur)	☒ Intégrée ☒ Échangeable

Appareil	Spécification catégorie tarifaire CAR 110110d	Pile
	Cigarettes électroniques à batterie avec accumulateur lithium-ion intégré ☒ Jetable ☒ Réutilisable ☐ Avec accumulateur ☒ Avec câble et accumulateur ☐ Avec câble (sans accumulateur)	☒ Intégrée ☐ Échangeable

Appareil	Spécification catégorie tarifaire CAR 110115d	Pile
	Cigarettes électroniques sans accumulateur ☐ Jetable ☒ Réutilisable ☐ Avec accumulateur ☐ Avec câble et accumulateur ☐ Avec câble (sans accumulateur)	Le décompte des «piles et accumulateurs en vrac» doit être réalisé directement avec INOBAT.

La liste des produits n'est pas exhaustive.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- Les listes des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relèvent de la responsabilité de la branche et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Veuillez envoyer directement vos demandes d'ajustement des tarifs CAR au secrétariat de la Fondation SENS ou à votre responsable de branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Le CAR est vérifié chaque année sur la base du taux de collecte calculé et adapté le cas échéant. Le réexamen a lieu le 1er septembre pour l'année suivante respective. Pour déterminer le TAR, les quantités déclarées au cours du 2e semestre de l'année précédente et les quantités du 1er semestre de l'année en cours sont comparées aux quantités collectées durant la même période.

La liste des produits n'est pas exhaustive.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS
Team Clients
Tel. +41 (0)43 255 20 00
E-Mail Info@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR: www.erecycling.ch/fr/sens



11. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour véhicules électriques et gros véhicules électriques

Consulter:

www.erecycling.ch/fr/vrg-partner/tarife-und-geraeteliste

Il s'agit de

01. Véhicule électrique BEV	page 3
02. Véhicule électrique BEV avec prolongateur d'autonomie REX	page 4
03. Véhicules hybrides.....	page 5
04. Hybrides rechargeables PHEV.....	page 6
05. Véhicule à hydrogène FCEV.....	page 6
06. Batteries de démarrage lithium-ion.....	page 7

Gros véhicules (bus, camions, véhicules tracteurs, gros engins de chantier)

07. Véhicule électrique BEV	page 8
08. Véhicules hybrides.....	page 9
09. Hybrides rechargeables PHEV.....	page 10
10. Véhicule à hydrogène FCEV.....	page 10
11. Batteries de démarrage lithium-ion.....	page 11

12. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils médicaux professionnels B2B

(non contaminés)

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
150090d	< 0.250 kg	CHF 0.185
150100d	≥ 0.250 et < 5 kg	CHF 0.56
150110d	≥ 5 et < 15 kg	CHF 2.31
150120d	≥ 15 et < 25 kg	CHF 5.56
150200d	≥ 25 et < 70 kg	CHF 10.00
150210d	≥ 70 et < 250 kg	CHF 18.52

TEA et CAR sur les appareils médicaux électroniques B2B

Appareils de diagnostic de peau

Appareils d'analyse de peau

Laser pour épilation

Appareils de laboratoire

Ultrason

La liste des produits n'est pas exhaustive.

Notes explicatives

- Obligation CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

13. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA et CAR pour les étiquettes de prix électroniques

TEA et CAR sur les systèmes d'étagères électroniques (étiquettes de prix)

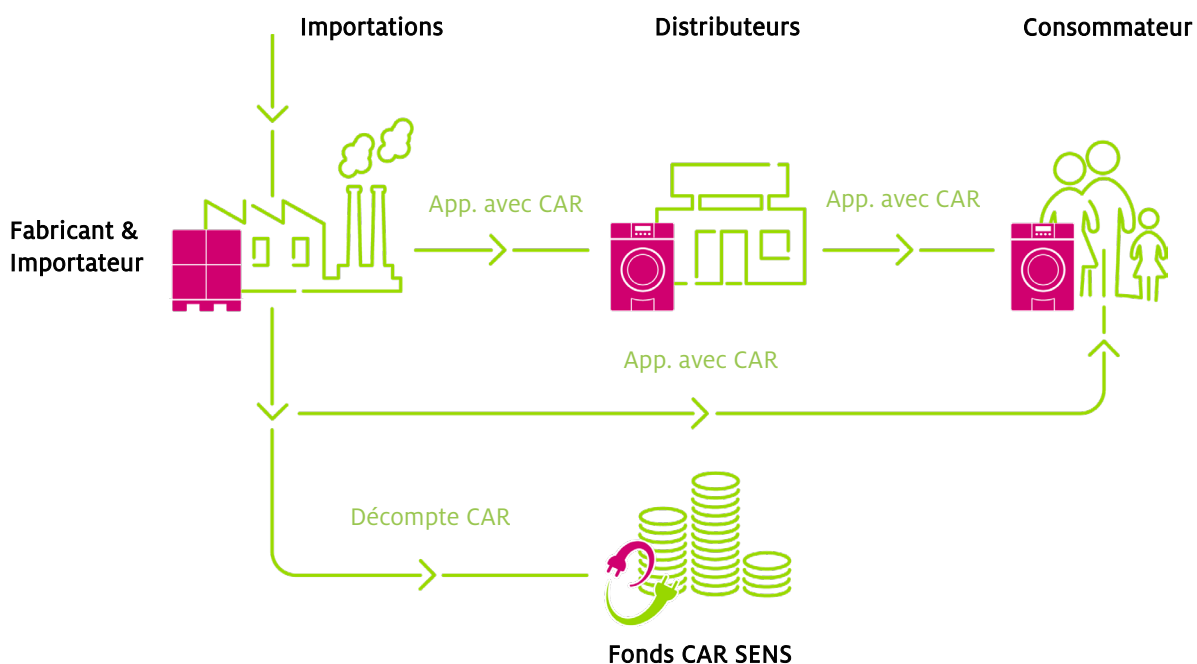
Catégorie tarifaire pour les luminaires	Par unité	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
350050	toutes les tailles et tous les types	CHF 0.185

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.

14. Obligation de déclarer

En principe, le fabricant/l'importateur, le premier à avoir mis le produit en circulation, établit un décompte de la CAR avec SENS. Les délégations de l'obligation de déclarer ne sont possibles que dans des cas exceptionnels (p. ex. pour les marques propres). L'accord préalable avec SENS est impératif et n'est valable qu'avec son consentement. Le formulaire de SENS réservé à cet effet doit être signé par les deux parties. Les éventuelles doubles déclarations font l'objet d'une révision extraordinaire.



La déclaration est toujours due le mois suivant.

Exemple : déclaration CAR pour la période du 01.01.2025 au 30.06.2025.

Vous introduisez la déclaration dans le mois suivant "juillet".

15. La transparence des prix pour la CAR

Les fabricants/importateurs facturent la CAR aux commerçants conformément aux catégories tarifaires mentionnées ci-dessus. Les commerçants facturent la CAR aux consommateurs. Veuillez tenir compte des dispositions de l'Ordonnance sur l'indication des prix (OIP); RS 942.211. Vous trouverez la nouvelle directive 2019 sur www.seco.admin.ch

Modèle de facture sur proposition de SENS De l'importateur au commerçant

No d'article	Désignation de l'article	Quantité	Prix par pièce en CHF	Montant en CHF
35689	Four à micro-ondes	1	79.35	79.35
	Contribution anticipée de recyclage (CAR)	1	0.56	0.56

Montant total de la facture, hors TVA 79.90
 8.1 % TVA de 79.90 6.47
 Total, CAR et TVA incluses 86.37
 Du commerçant au consommateur

No d'article	Désignation de l'article	Quantité	Prix par pièce en CHF	Montant en CHF
35689	Four à micro-ondes	1	79.90	79.90

Montant total de la facture, CAR et TVA incluses 86.37

Pour toute question, veuillez-vous adresser à:
 Fondation SENS
 Team Clients
 Tel. +41 (0)43 255 20 00
 E-Mail Info@sens.ch